



C O M M U N E D E
MARCHIN

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil communal qui se tiendra le lundi 3 décembre 2018 à 20 heures, en la **salle du Conseil communal de l'administration communale** (rez-de-chaussée) **rue Joseph Wauters, 1A à 4570 MARCHIN**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Conseil communal – Présidence temporaire selon l'article L1122-15 – communication ;
2. Élections communales – Communication de la validation ;
3. Conseil communal – Installation, vérification des pouvoirs et prestation de serment des conseillers élus ;
4. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance ;
5. Conseillers communaux – Formation des groupes politiques – Prise d'acte ;
6. Conseil communal – Adoption d'un pacte de majorité ;
7. Bourgmestre – Installation et prestation de serment ;
8. Échevins – Installation et prestation de serment ;
9. CPAS – Élection de plein droit des conseillers de l'action sociale présentés par les groupes politiques ;
10. Conseil de police – Élection de 2 conseillers de police ;
11. Conseil communal – Élection d'un conseiller à la présidence de l'assemblée – Décision ;
12. Procès-verbal de la séance publique du 28 novembre 2018 – Adoption.